



Bureau du Conseil d'administration du 20 février 2024

Délibération n° 2024 – 02.a – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Ecrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Ecrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que présentées en séance et synthétisées dans le tableau joint,
- d'autoriser le directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur adjoint,

Samuel SEMPE

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : /
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes :
Pour : 5
Contre : /
Abstention : /



Demandes de subventions du Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024

Dossiers à proposer à l'examen du Bureau du CA												
Statut	Code opération	Date de réception de la demande	Maître d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
validée	41-SUB-625	12/12/2023	Racines communes	Cartographie sensible d'un territoire de montagne	Secteur du Valbonnais	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 25% - 2760 € ; CTEAC Communauté de communes Matheysine - 27% - 3000 € ; Département de l'Isère - 28% - 3065€, Fonds propres - 20% - 2210 €	11 035,00 €	11 035,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €	25
validée	41-SUB-627	30/04/2023	Troupe théâtrale de l'Alpe d'Huez	Projet théâtral Paysage Alpin de Ressources Conservées (P.A.R.C.)	Parc national des Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 3000 € - 25 % ; Com Com Oisans. (demande, d'aide exceptionnelle) - 5500 € - 45,84 % ; Département 38 - 1500 € - 12,5% ; Troupe Alpes d'Huez - 1500 € - 12,5% ; Autofinancement - 500 € - 4,16%	12 000,00 €	12 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	25
validée	41-SUB-623	21/12/2023	Compagnie Hayos	A tout cœur / Chemin - création chorégraphique	Briançonnais-Vallouise ; Secteur de l'Embrunais	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Parc national des Ecrins - 16,45% - 2500 € ; DRAC - 32,23% - 4900€ ; Communautés de communes Serre-Ponçon et Pays des Ecrins - 21,97% - 3340€, Fonds propres - 29,35% - 4462€	15 202,00 €	15 202,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	16,44
validée	41-SUB-624	05/12/2023	Communauté de communes du Champsaur-Vaigaudemar	Maîtrise d'œuvre pour la valorisation du site du Gobeimay et la requalification du Chalet-Hôtel (05)	La Chapelle-en-Vaigaudemar	2.3.3. Encourager les économies d'énergie et un recours approprié aux énergies renouvelables	Parc national des Ecrins - 5,38% - 10000 € ; Région Sud - 40% - 74 400 € ; Etat FNADT CIMA - 34,65% - 64 480€ ; Communautés de communes Champsaur Vaigaudemar - 20% - 37 220€	186 100,00 €	186 100,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5,38
validée	41-SUB-626	09/12/2023	Association des Amis de l'Arbre à l'Ouvrage	Exposition à la maison du parc à l'Arbre à l'Ouvrage sur le thème du bois et des refuges des Ecrins	Freissinières	3.3.3. Favoriser la transformation et la valorisation locales	Parc national des Ecrins - 25% - 2667€ ; Département 05 - 17,8% - 1900 € ; Communauté de communes du Pays des Ecrins - 9,4% - 1000€ ; Autofinancement - 47,8% - 5100 €	10 667,00 €	10 667,00 €	5 000,00 €	2 667,00 €	25
validée	41-SUB-630	22/12/2023	Fabrice CORNET	Reféction toiture Dormillouse	Freissinières	3.4.c Veiller à la cohérence architecturale des hameaux du cœur	Parc national des Ecrins - 6600 € - 15,27% ; Autofinancement - 94206,75 € - 84,73%	100 806,75 €	43 212,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	15,27
validée	41-SUB-629	29/12/2023	Centres d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	1ère édition de l'évènement « De ferme en ferme » les 27-28 avril 2024	Parc national des Ecrins	3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire	Parc national des Ecrins - 10% - 1000 € ; Région Sud - 20% - 2000 € ; Conseil départemental - 30% - 3000 € ; Communauté de communes Champsaur Vaigaudemar - 10% - 1000 € ; Communauté de communes Sisironnais Buëch - 10% - 1000 € ; Ressources propres - 20% - 2000 € (dont Agriculteurs 500 €, Vente 500 €, Mécénat 500 €)	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	10
validée	41-SUB-668	01/11/2023	Le Fourm	Certification Agriculture Biologique , rucher Crots	Crots	3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire	Parc national des Ecrins - 1050 € ; Autofinancement -			1 050,00 €	1 050,00 €	forfait

